

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 141

19 janvier 2015

SOMMAIRE

Ambre Holdings S.à r.l.	6728	Gymika S.A.	6728
Diomedes Capital S.A.	6745	Hamun S.à r.l.	6726
Exit S.à r.l.	6735	HDW S.A. SPF	6725
Fondation Conzemius Luxembourg - Portugal	6722	Headland Investments S.P.F. S.A.	6726
FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER	6752	Heddon 1 S.à r.l.	6726
Gatin Lux	6723	Heizung Biering S.à r.l.	6726
Gemvest Gondrand Group S.A.	6722	Hobaco S.A.	6727
Geotop S.A.	6723	Hobaco S.A.	6727
Gespv S.A.	6723	Hobaco S.A.	6727
GEXIN Partners S.A.	6723	Hobaco S.A.	6727
GEXIN Partners S.A.	6724	Hobaco S.A.	6727
G. Kruithof & Cie	6722	Hobaco S.A.	6727
Gran Caffè Italiano S.à r.l.	6724	Hobaco S.A.	6727
Gras Savoye Luxembourg	6724	Horefi S.à r.l.	6726
Great German Nursing Homes	6722	I.C.I. Synergie S.à r.l.	6724
Grethen Investment S.A.	6725	Immo Gutenkauf S.à r.l.	6768
Grethen Investment S.A.	6725	In Globo Consult S.A.	6725
Groupe CSX S.A.	6725	KCTG Acquisition Holding 2 S.à r.l.	6766
GS Renewable S.A.	6724	KED Holding 2 S.à r.l.	6766
		KFC Intermediate Holdings S.à r.l.	6758
		Kraft InvestCo S.à r.l.	6737
		Litrade International S.à r.l.	6723
		O. Steffens Lux Bau	6762
		Secapital S.à.r.l.	6764
		Texas Propco 4 S.C.S.	6762

G. Kruithof & Cie, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 117.154.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204243/9.

(140228461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fondation Conzemius Luxembourg - Portugal, Fondation.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Genistre.

R.C.S. Luxembourg G 211.

Bilan au 31 décembre 2010

Actif (euros)		Passif (euros)	
Valeurs mobilières	177.831,01.-	Fonds propres	200.000,00.-
Avoirs en banques	41.216,90.-	Résultat reporté	0,00.-
	<u>219.047,91.-</u>	Résultat de l'exercice	19.047,91.-
Total actif	219.047,91.-	Total passif	219.047,91.-

*Compte de Profits et Pertes
au 31 décembre 2010*

Dépenses (euros)		Recettes (euros)	
Autres charges externes	177.831,01.-	Produits d'immobilisations financières	8.686,28.-
Excédent de l'exercice	19.047,91.-	Produits divers	10.000,00.-
	<u>19.058,80.-</u>	Autres intérêts et produits financiers	372,52.-
Total actif	19.058,80.-	Total passif	19.058,80.-

Conseil d'administration au 31 décembre 2010

Monseigneur Fernand FRANCK

Monsieur l'Abbé Belmiro NARINO FIGUEIRA

Monsieur L'Abbé Victor CONZEMIUS

Référence de publication: 2014204226/27.

(140229002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Great German Nursing Homes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.141.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204260/9.

(140227945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Gemvest Gondrand Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 94.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204272/9.

(140228129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Geotop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 43.059.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUPONT Philippe
Administrateur

Référence de publication: 2014204273/11.

(140228551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Gatin Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perle, 3, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 117.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014204267/10.

(140229081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Gespv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.923.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2014.

GESPV S.A.

Référence de publication: 2014204274/11.

(140228058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

GEXIN Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.811.

Le bilan au 30/06/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204275/9.

(140228425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Litrade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.392.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 19/12/2014.

FRL SA
Signature

Référence de publication: 2014204484/13.

(140228556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

GEXIN Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.811.

Le bilan au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204276/9.

(140228426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Gran Caffè Italiano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 41A, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 167.628.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204283/10.

(140228569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.558.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204284/10.

(140228575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

GS Renewable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 171.550.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014204290/11.

(140228500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

I.C.I. Synergie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 31, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.616.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014204338/14.

(140228644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Grethen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, 7, Zone Industrielle Rolach, Hall.
R.C.S. Luxembourg B 102.255.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014204285/9.
(140228148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Grethen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, 7, Zone Industrielle Rolach, Hall.
R.C.S. Luxembourg B 102.255.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014204286/9.
(140228149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Groupe CSX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/12/2014.
Référence de publication: 2014204288/10.
(140227646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

HDW S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 151.715.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2014.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature
Référence de publication: 2014204313/12.
(140227468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

In Globo Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 88.033.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2014.
Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature
Référence de publication: 2014204377/14.
(140228638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Hamun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 35.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014204306/11.

(140228215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Headland Investments S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 161.881.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204314/10.

(140228808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Heddon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 125.895.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014204315/11.

(140228213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Heizung Biering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op Tomm, Zone Artisanale.
R.C.S. Luxembourg B 36.844.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204317/10.

(140228369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Horefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.875.175,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.469.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOREFI S. à r. l.
Signatures
Gérant de Catégorie B / Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2014204330/12.

(140227567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Hobaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 36.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204320/9.

(140228258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Hobaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 36.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204319/9.

(140228257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Hobaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 36.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204321/9.

(140228259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Hobaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 36.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204322/9.

(140228260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Hobaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 36.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204323/9.

(140228261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Hobaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 36.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204324/9.

(140228262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Gymika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 59.326.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014204294/11.

(140228285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Ambre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 1, boulevard de la foire.
R.C.S. Luxembourg B 192.927.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch sur Alzette.

There appeared:

Mr. Hugh Luke BLANEY, company director, born on 18 October 1963 in Dublin (Ireland), residing at Flat 21 Capital Wharf, 50 Wapping High Street, E1W 1LY London, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a Power of Attorney given on 11 December 2014;

Mr. Patrick Hugh BLANEY, company director, born on 19 January 1954 in Dublin (Ireland), residing at Castlelough, Portroe, Nenagh, Co Tipperary, Ireland, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a Power of Attorney given on 11 December 2014;

Which Power of Attorneys shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is "AMBRE HOLDINGS S. à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, to affiliated companies or entities related to the company's shareholders. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose PROVIDED ALWAYS that the company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders do not trigger the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Shares

Art. 7. The corporate capital of the company is set at ONE HUNDRED NINETY EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY EIGHT British Pound Sterling (GBP 198,438.-) divided into THREE HUNDRED TWENTY THOUSAND (320,000) class A ordinary shares (the "Class A Shares") and SEVENTY SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY SIX (76,876) class B ordinary shares (the "Class B Shares") having a par value of FIFTY Pence (GBP 0.50) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration

In order to exercise their rights the shareholder in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the shareholder have to refer to the financial statements and, if there is more than one shareholder, to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is administered by a board of managers composed of at least two managers, comprised of: (i) a class A manager (the "Class A Manager") and (ii) a class B manager (the "Class B Manager"). The managers are not necessarily shareholders and are appointed by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The office of a manager shall be vacated if:

- he/she resigns his/her office by notice to the company, or
- he/she ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he/she becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he/she becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he/she is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Class A Manager jointly with one Class B Manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 16. If there is only one shareholder, the sole shareholder shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A shareholder shall be entitled to cast one vote for each FIFTY Pence (GBP 0.50) in share capital possessed or represented by such shareholder, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the shareholders possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital of the company.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2014.

Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 20. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing persons, declare to subscribe the whole capital as follows:

Mr. Hugh Luke BLANEY 320,000 Class A Shares
Mr. Patrick Hugh BLANEY 76,876 Class B Shares

The THREE HUNDRED TWENTY THOUSAND (320,000) Class A Shares and the SEVENTY SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY SIX (76,876) Class B Shares have been fully paid up to the amount of FIFTY Pence (GBP 0.50) per share by a contribution in cash of ONE HUNDRED NINETY EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY EIGHT British Pound Sterling (GBP 198,438.-).

As a result the amount of ONE HUNDRED NINETY EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY EIGHT British Pound Sterling (GBP 198,438.-) is as of now at the disposal of the company.

Costs and valuation

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,500 euro.

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named shareholders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, Grand-Duchy of Luxembourg

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at two (2).

3. Are appointed as managers (gérants) of the company for an unlimited period:

a. as Class A Manager:

- Mr. Hugh Luke BLANEY, company Directors, born on 18 October 1963 in Dublin (Ireland), residing at Flat 21 Capital Wharf, 50 Wapping High Street, E1W 1LY London;

b. as Class B Manager:

Mr. Patrick Hugh BLANEY, company Directors, born on 19 January 1954 in Dublin (Ireland), residing at Castlelough, Portroe, Nenagh, Co Tipperary, Ireland.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de décembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu

Monsieur Hugh Luke BLANEY, administrateur de société, né le 18 octobre 1963 à Dublin (Irlande) résidant à l'appartement 21 Capital Wharf, 50 Wapping High Street, E1W 1LY, Londres, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 11 décembre 2014;

Monsieur Patrick Hugh BLANEY, administrateur de société, né le 19 janvier 1954 à Dublin (Irlande) résidant à Castlelough, Portroe, Nenagh, Co Tipperary, Irlande, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 11 décembre 2014;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent former:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, celle du 18 septembre 1933 sur la société à responsabilité limitée telle que modifiée et celle du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée unipersonnelle ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «AMBRE HOLDINGS S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Cette décision de transfert de siège social sera prise et opposable aux tiers via l'organe de la société qui est le mieux placé pour réaliser ce genre de mesure.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, ou à des sociétés liés aux actionnaires de la société. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet SOUS RESERVE que la société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou, le cas échéant, d'un des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à CENT QUATRE-VINT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT LIVRE STERLING (GBP 198.438,-) divisé en TROIS CENT VINGT MILLE (320.000) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEIZE (78.876) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») ayant une valeur nominale de CINQUANTE Pence (GBP 0.50) chacune.

Le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Le conseil de gérance peut créer de telles réserves de capital au moment où il l'estime opportun (et ce conformément aux règles légales) et peut créer un surplus d'apport de fonds reçus par la société comme prime d'émission suite à l'émission et à la vente de ses actions, lesquelles réserves ou surplus d'apport peuvent être utilisés par le conseil de gérance pour financer la compensation de pertes réalisées ou non-réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou autres distribution.

Art. 8. Les parts sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 9. Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société.

Afin d'exercer leurs droits, les associés en question ainsi que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé, doivent se rapporter aux états financiers et si il y a plus d'un seul associé, aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III. - Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, dont: (i) un gérant de Catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et (ii) un gérant de Catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les gérants ne sont pas nécessairement des associés et sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il/elle démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il/elle cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il/elle se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il/elle tombe en faillite ou fait un arrangement ou une composition avec ses créanciers en général, ou
- il/elle est révoqué(e) par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié depuis le Luxembourg.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et de un gérant de catégorie B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance. Si celui-ci est nommé parmi les membres du conseil de gérance, il sera appelé gérant général, dans le cas contraire il sera appelé le directeur général.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale à une ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ni associés

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. - Assemblée générale d'associés

Art. 16. S'il y a un seul associé, l'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale tenue à Luxembourg, ou dans l'hypothèse où une telle assemblée ne peut se tenir pour n'importe quelle raison, par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Un associé à droit à un vote pour chaque CINQUANTE Pence (GBP 0,50) dans le capital détenu ou représenté par chacun des associés et aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Art. 18.

A) Comptes annuels et Dividendes intérimaires Annuels

Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard 30 jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 20. Les parties se rapportent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Monsieur Hugh Luke BLANEY	320.000 Parts Sociales de Classe A
Monsieur Patrick Hugh BLANEY	76.876 Classe Sociales de Classe B

Les TROIS CENT VINGT MILLE (320.000) Parts Sociales de Classe A et les SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEIZE (78.876) Parts Sociales de Classe B ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de CINQUANTE Pence (GBP 0,50) par part sociale par un apport en numéraire de CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT (GBP 198.438,-).

Le montant de CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT (GBP 198.438,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment.

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.500 euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenus une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
3. Ont été élus gérants de la société pour une durée illimitée

a. comme Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Hugh Luke BLANEY, administrateur de société, né le 18 octobre 1963 à Dublin (Irlande), résidant à l'appartement 21 Capital Wharf, 50 Wapping High Street, E1W 1LY Londres;

b. comme Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Patrick Hugh BLANEY, administrateur de société, né le 19 janvier 1954 à Dublin (Irlande), résidant au Castlelough, Portroe, Nenagh, Co Tipperary, Irlande.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014203848/386.

(140228492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Exit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 69.549.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EXIT S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 512 du 6 juillet 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 69549.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 314 du 26 février 2002.

La séance est ouverte à 14.10 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas de Caritat de Peruzzis, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Nicolas Delattre, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ajout à l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que la petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la mise en valeur de tout bien immobilier, corporel ou incorporel de toute nature;

La prestation de tous services de toute nature, notamment financière, administrative, et de marketing, notamment dans le domaine informatique.

Elle peut faire toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra réaliser ses activités à Luxembourg et à l'étranger, soit directement, soit par l'entremise de tiers, pour compte propre ou pour compte de tiers.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes associations, sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser celui de la société.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les CINQ CENTS (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide l'ajout à l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que la petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à la favoriser et à le développer.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la mise en valeur de tout bien immobilier, corporel ou incorporel de toute nature;

La prestation de tous services de toute nature, notamment financière, administrative, et de marketing, notamment dans le domaine informatique.

Elle peut faire toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra réaliser ses activités à Luxembourg et à l'étranger, soit directement, soit par l'entremise de tiers, pour compte propre ou pour compte de tiers.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes associations, sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser celui de la société.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: DE CARITAT DE PERUZZIS, DELATTRE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/12/2014. Relation: EAC/2014/17528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/12/2014.

Référence de publication: 2014204176/118.

(140227607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Kraft InvestCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg B 192.834.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of December.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

The company Kraft HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by Mrs Emilie Variot by way of a proxy granted to her under private seal on 3 December 2014.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Form, Name, Address, Activity term, Purpose of activity, Share Capital

Art. 1. Between the subscriber and all those who will become the owners of the issued shares of the future capital, the Limited Liability Company (société à responsabilité limitée) named Kraft InvestCo S.à r.l. is incorporated (the "Company").

Art. 2. The Registered Office of the Company shall be situated in the municipality of Luxembourg.

The Board of managers is authorized to transfer the registered office within the same municipality.

It can be moved to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution").

Art. 3. Activity term of the Company is not limited.

Art. 4. The object of the Company is to acquire, hold or dispose, directly or indirectly, interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by all means and administer, develop and manage these shares and participations;

The Company may make real estate investments, either directly or through the ownership, direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

The Company may also render every assistance, whether in the form of loans, the provision of guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any companies, which being direct or indirect shareholders of the Company, or to all companies belonging to the same group as the Company (hereinafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, provided that the Company does not enter into any transaction which would cause that it is engaged in any activity that would be considered a regulated financial sector;

The Company may, in particular, be engaged in the following, provided that the Company does not enter into any transaction that could cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated financial sector:

- to borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, including through the issue, always on a private basis, securities, bonds, promissory notes and other instruments convertible or not debt or equity, or use of derivatives or other;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument, secured or unsecured, issued by a Luxembourg or foreign entity on terms it deems appropriate;

- to give any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge all or part of the assets (present or future), or by one or the other of these methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or of the Connected Companies to the extent permitted by Luxembourg law;

The Company may participate in any transactions relating to movable and immovable property. The Company may acquire, transfer, lease and manage any real estate of any kind located in any country. The Company may also initiate and carry out any transaction directly or indirectly related to the management or ownership of such real estate. The Company may also carry out activities for licensing of a trademark, and any financing activities of its branches.

Finally, the Company may carry out any transaction and any type of commercial or industrial activities that may directly or indirectly contribute to the performance of its activity purposes.

Art. 5. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and is divided into one hundred (100) shares (the "Shares") with no indication of the par value.

In addition to the capital, it can be established a share premium account into which any premium paid on any share is to be transferred. The amount of that premium account will be at the disposal of shareholders (the "Shareholders" and individually each "Shareholder").

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

The right of ownership for the Shares in the share capital arises from this Articles of Association or from the Acts of Share Assignment, duly approved, without the need to document issue.

Each share in the share capital gives the right for a proportional part of the existing Shares in the Company's asset, as well as profits. All Shares have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

Art. 6. The shares are subject to free assignment between Shareholders.

The Shares in the share capital may be assigned between living persons, other than Shareholders, only with the approval of the Shareholders' meeting, representing not less than three-quarters of the authorized capital.

In the event of plurality of Shareholders, the Shares held by each of them be transferred by the application of what is prescribed in the articles 189 and 190 of the Luxembourg law.

Art. 7. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a Shareholder shall not entail the dissolution of the Company.

If in case of death the shares in the share capital are transferred to persons, other than Shareholders, the Shares may be transferred only by the unanimous consent of the alive Shareholders.

Art. 8. No Creditors, assignees or successors, even if some of them are minors or incapacitated persons, can seal the Company's property or documents for any reason, and in any way interfere in the Company's management; to protect their rights, they shall examine the Company's reports and the decisions of the general meetings.

Management, General meeting

Art. 9. The Company is managed by at least one manager (each the "Manager") including a chairman (the "Chairman") to form the board of managers (the "Management Board"), Shareholders or not, who shall be appointed and may be revoked at any time by the general meeting, which establishes the powers and remuneration.

The Managers shall be appointed by the general meeting unanimously. They are appointed for an indefinite period. Their powers are defined in the Act of Appointment.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be called by any Manager and are chaired by the Chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may only appoint another Manager to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers including the Chairman are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by unanimous vote and the Chairman has a casting vote.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting should be signed and extracts of such minutes shall be certified by the Chairman and any Manager present at the Board Meeting.

Art. 11. Notwithstanding the provisions of Article 9 above, the Company shall require the consent of the shareholders in order to authorize any of the following matters:

(i) Any disposition or sale of any assets of the Company exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(ii) Any disposition or sale of any subsidiaries of the Company exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(iii) Entry into any sort of agreement related and/or connected with the subsidiaries of the Company exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(iv) Any borrowing of money exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(v) The making of any loan or the granting of any credit exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(vi) The prepayment of any loan exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(vii) The factoring or assignment of any book debts exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(viii) The creation of any mortgage, charge, debenture or other security over the Company's assets exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(ix) The granting of any lease or third party rights in respect of the Company's property exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000).

Art. 12. In connection with their position the Manager or Managers shall no undertake any personal obligations with respect to the obligations which they regularly undertake on behalf of the Company; they are simple authorized and responsible only for performance of their powers. The Manager or Managers may make advance payments on dividends under the conditions defined by law.

Art. 13. To validly bind the Company, the joint signatures of two Managers including the signature of the Chairman is required or signature of any person to whom such power is delegated by the Board of Managers. In case of a sole Manager, the Company is validly bound towards third parties by the signature of its sole Manager.

Art. 14. Each Shareholder may participate in collective decision-making regardless of the number of shares owned by them. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of shares that they own.

Each Shareholder may be represented at the meetings as the authorized holder of a special power of attorney.

If all Shareholders are present or represented, they can waive the invitation and the meeting may be validly held without prior notice.

If the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions must be taken at meetings to be convened in accordance with applicable legal provisions.

If there are fewer than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to adopt and cast its vote in writing.

Art. 15. Collective decisions are valid only if they are adopted by the Shareholders, who represent more than half of the authorized capital.

Subject to the provisions of these articles of incorporation that differ from this paragraph, Shareholders' resolutions are valid only if approved by Shareholders owning more than half of the Shares, however, if this figure is not reached at the first meeting or at the first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and resolutions may be adopted by a majority of votes cast, regardless of the number of Shares represented.

Collective decisions with a purpose of Articles of Association amendment shall win the votes of the Shareholders, who represent three quarters of the authorized capital. The change of nationality of the Company and the increase of obligations of the Shareholders require unanimity.

Reporting year, Balance

Art. 16. The reporting year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Each year, on December, 31 the annual accounts shall be closed, and the management shall make a report, containing information about the assets and liabilities of the Company, as well as the balance sheet and profit and loss statement.

Art. 17. The Company's products, net of total costs and operating costs, depreciation of assets and covering the commercial and industrial risks, makes net income.

Five percent (5%) shall be subtracted from the fixed net income for formation of a legal reserve fund, until it reaches one tenth of the authorized capital.

The income surplus is freely disposal by the Shareholders.

By the majority of votes set in the related law and the present Articles the Shareholders may resolve that the income, net of reserve, may be transferred to a further period, credited to the emergency reserve fund or allocated among the Shareholders.

The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Dissolution, Liquidation

Art. 18. In case of the Company dissolution the liquidation shall be made by one or more liquidators from among the Shareholders or not, appointed by the meeting of the Shareholders by majority of votes, stipulated in Article 142 of the law dated August 10, 1915 and the laws of its amendment.

The liquidator or liquidators have the most extensive powers for the making the asset and liability payments.

General provisions

Art. 19. The law dated August 10, 1915 and its further amendments are applied wherever otherwise specified by this Articles of Association.

Transitional Measure

As an exception the first reporting period begins on the day of incorporation and ends on December 31, 2015.

Cost Estimation

The amount of costs, expenses, remunerations or payments in any form, which are made by the Company and which it owes in connection with its incorporation, shall be estimated without prejudice to any party in the amount of EUR 1,050.-.

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company Kraft HoldCo S.à r.l., above named, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

- 1.- The Registered Office of the Company shall be located at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The number of Managers is set to one.
- 3.- The general meeting appoints as sole Manager, for an indefinite period,
 - Mr. Olivier Jarny, born on 22 December 1975 in Nantes (France), with professional address at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Kraft HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, en cours d'immatriculation Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Madame Emilie Variot en vertu d'une procuration accordée sous seing privé en date du 3 décembre 2014.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Forme - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de Kraft InvestCo S.à r.l. (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social dans la même commune.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des Associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens;

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux Sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes Sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes Sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi Luxembourgeoise;

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La Société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La Société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), divisé en cent (100) parts sociales (les "Parts Sociales") sans désignation de la valeur nominale.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des associés (les "Associés" et individuellement l'"Associé").

La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la loi Luxembourgeoise et des présents statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

La propriété des Parts Sociales résulte du présent acte ou des actes de cession de parts régulièrement notifiés à et consentis par la Société, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux [sous réserve de ce qui serait autrement prévu dans ces Statuts]

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, en fonction des fonds disponibles déterminés par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre Associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi Luxembourgeoise.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un Associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non Associés, les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non Associés que moyennant l'agrément unanime des Associés survivants.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la Société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La Société est administrée par au moins (1) gérant (chacun le "Gérant") y compris un président (le "Président") qui forment le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), Associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale à l'unanimité. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant et sont présidées par le Président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant ne peut nommer qu'un autre Gérant pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants dont le Président sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des voix et le Président a une voix prépondérante.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une

personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par le Président et tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

Art. 11. Pour les matières suivantes, l'accord préalable des Associés est requis:

- (i) Toute disposition ou vente des actifs de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (ii) Toute disposition ou vente de filiales de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (iii) Conclusion de toute sorte de convention connexe et/ou en relation avec les filiales de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (iv) Tout emprunt d'argent dépassant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (v) La réalisation d'un prêt ou l'octroi de tout crédit excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (vi) Le prépaiement d'un prêt excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (vii) L'affacturage ou la cession des créances comptables excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (viii) La création de tout crédit hypothécaire, charge, obligation ou un autre sûreté sur les actifs de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (ix) L'attribution d'un bail ou de droits de tiers en ce qui concerne la propriété de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000).

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 13. Pour engager valablement la Société, la signature conjointe de deux Gérants y compris celle du Président est requise ou la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. En cas de Gérant unique, la signature du Gérant unique sera suffisante pour représenter valablement la société vis-à-vis des tiers.

Art. 14. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Sous réserve des dispositions des présents statuts qui diffèrent de ce paragraphe, les résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des Associés représentant les trois quarts du capital social. Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'augmentation des obligations des Associés requièrent l'unanimité.

Année sociale - Bilan

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus de bénéfice est à la libre disposition des Associés.

Les Associés pourront décider, à la majorité fixée par la loi et les présents statuts que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux Associés.

Nonobstant ce qui précède, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi Luxembourgeoise ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désignés par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinquante Euros.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société Kraft HoldCo S.à r.l., prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la Société est établi au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre de Gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérant unique, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Jarny, né le 22 décembre 1975 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. VARIOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014201750/410.

(140225776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Diomedes Capital S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 192.952.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen. On the fourth day of December.

Before us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FINOLUX, a public limited company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 189739,

duly represented by Mr Marc ALBERTUS, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 2 December 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A public limited company is herewith formed under the name of DIOMEDES CAPITAL S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of 10 August 1915.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 310,000 (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period of five years ending on 4 December 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, the exact number being determined by the general meeting.

If it has been established at a general meeting of shareholders that the company has a single shareholder, the board of directors can be made up by 1 (one) member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors do not need to be shareholders. They are elected by the general meeting for a term which may not exceed 6 (six) years and can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of 10 August 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

However, if so required by law, or if the company decides to remove the institution of the statutory auditor, the audit of the annual accounts shall be made by one or several “réviseurs d’entreprises agréés”, appointed or reelected by the general meeting.

General meeting

Art. 14. In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing. In these Articles, a reference to decisions taken or powers exercised by the general meeting shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the sole shareholder as long as the company has only one shareholder.

In the case of a plurality of shareholders, the general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of May at 10.00 o’clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company’s share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first January and ends on thirty-first December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company’s activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders’ meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 310 (three hundred ten) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, FINOLUX, prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.400,-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born on 12 January 1955 in Cesena (Italy), residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
2. Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
3. Mr Marc ALBERTUS, private employee, born on 3 August 1970 in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Mr Reno Maurizio TONELLI, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze. Le quatre décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FINOLUX, une société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 189739,

ici représentée par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 2 décembre 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIOMEDES CAPITAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période de cinq ans prenant fin le 4 décembre 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, FINOLUX, prédésignée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, né le 3 août 1970 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ALBERTUS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014204097/384.

(140228978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

**FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER
ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS
DE CANCER, Fondation.**

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 11.

Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé 31 décembre 2013

Table des matières

	Pages
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1 -2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan au 31 décembre 2013	3-4
- Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	5
- Notes aux comptes au 31 décembre 2013	6- 17

Bilan 31 décembre 2013

(exprimé en euros)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains et constructions		1.401.788	1.540.017
Autres installations, outillage et mobilier		197.985	154.330
Total immobilisations corporelles		1.599.773	1.694.347
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	3	81.836	0
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	91.294	106.355
Valeurs mobilières	5	2.931.969	2.569.944
Avoirs en banque et en caisse	6	4.408.784	3.927.616
Total actif circulant		7.432.047	6.603.915

Comptes de régularisation		54.095	8.388
TOTAL ACTIF		9.167.750	8.306.650
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	7	12.395	12.395
Résultats reportés	7	7.553.774	7.300.124
Excédent des produits sur les charges	7	752.232	253.650
Total capitaux propres		8.318.401	7.566.169
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Autres provisions		17.798	13.965
Total provisions pour risques et charges		17.798	13.965
FONDS DEDIES			
Fonds dédiés	8	164.220	93.716
Fonds dédiés utilisés	9	496.987	496.716
DETTES			
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure à un an		143.416	116.667
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale			
Dettes au titre de la sécurité sociale		18.852	13.159
Autres dettes		8.076	6.258
Total dettes		170.344	136.084
TOTAL PASSIF		9.167.750	8.306.650

*Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
(exprimé eu euros)*

	Notes	2013	2012
PRODUITS			
Dons, legs et subsides	2	2.226.552	1.425.848
Autres produits d'exploitation	10	253.453	256.335
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	5	133.584	167.421
Produits exceptionnels	16	7.896	5.667
TOTAL DES PRODUITS		2.621.485	1.855.271
CHARGES			
Soins pour les enfants	11	601.861	498.135
Aides et subventions	12	169.383	106.826
Frais généraux	13	262.056	269.665
Frais de personnel	14		
Salaires et traitements		535.822	447.760
Charges sociales		87.818	73.377
		623.640	521.137
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	191.274	140.953
Intérêts et charges assimilés	5, 15	20.988	59.700
Charges exceptionnelles	16	50	5.205
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		752.232	253.650
TOTAL DES CHARGES		2.621.485	1.855.271

Notes aux comptes 31 décembre 2013

1. Généralités. La FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER (la "Fondation") a été constituée à Luxembourg le 17 décembre 1991 sous la forme d'un établissement d'utilité publique.

La Fondation a pour objet d'aider, sous toutes ses formes, les enfants atteints d'un cancer ou d'autres pathologies graves et leurs familles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Fondation peut également entreprendre ou participer à des campagnes de prévention et d'information et soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

2. Principes et méthodes comptables.

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan:

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique;

- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire. Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties jusqu'à la date de leur mise en service. Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit:

	Taux d'amortissement	Mode
Constructions	3,33%	Linéaire
Travaux de transformation des constructions	10%	Linéaire
Aménagements divers des constructions	10% - 20% - 33,33%	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	10% - 25% - 33,33%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Mobilier	20%	Linéaire

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les moins-values non réalisées sont portées en charges au compte de profits et pertes sous la rubrique "Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant".

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par le conseil d'administration et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés en relation avec des dons dédiés à une cause particulière à la demande du donateur et pour laquelle la réalisation n'a pas encore été réalisée à la clôture.

Fonds dédiés utilisés

Les dons dédiés qui ont servi à l'acquisition d'un bien immobilisé sont repris en compte résultat au même rythme que l'amortissement dudit bien immobilisé.

Dons, legs et subsides

Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées en produits en date de leur réception. Suite à un changement législatif du 19 décembre 2009, les legs et dons faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000, nécessitant un arrêté ministériel, ne sont comptabilisés en produits qu'à la date de réception des fonds et d'obtention de l'arrêté ministériel.

Autres intérêts et produits assimilés - Autres intérêts et charges assimilés

Les produits et charges d'intérêts courus non échus sont comptabilisés prorata temporis.

3. Immobilisations corporelles. Durant l'exercice, les immobilisations corporelles ont évolué comme suit (en EUR):

	Terrains et constructions	Autres installations, outillage et mobilier
	EUR	EUR
Valeur d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2013	3.393.001	411.879
Entrées	500	80.735
Sorties	0	0
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2013	3.393.501	492.614
Corrections de valeur des exercices antérieurs	(1.852.985)	(257.549)
Corrections de valeur de l'exercice	(138.728)	(37.080)
Sorties de valeur de l'exercice	0	0
Corrections de valeur au 31 décembre 2013	(1.991.713)	(294.629)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	1.401.788	197.985
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	1.540.017	154.330

En 2013, il y a eu une dernière acquisition concernant le mobilier de la Maison Losch à Bruxelles de EUR 22.224,21 figurant dans les «Autres installations, outillage et mobilier».

En 2013, les immobilisations corporelles en-cours pour EUR 81.836 concernent les frais engagés pour la rénovation de l'Appartement de Repos à Westende. Ces travaux devraient se terminer en 2014.

4. Autres créances. Les autres créances se composent comme suit (en EUR):

	2013	2012
- Remboursement de dépenses médicales	55.540	49.860
- Intérêts courus non échus	28.716	37.534
- Autres créances	7.038	18.961
	91.294	106.355

5. Valeurs mobilières. Les valeurs mobilières au 31 décembre 2013 sont constituées des SICAV ainsi que d'obligations suivantes:

Emetteur	Montant en EUR
SICAV / FCP: Global ISIS High	325.242
SAMGD TPF Global Selection	324.563
Global Flexible B CAP	289.692
YES073 EUR Floored&Cap	248.675
Obligations: France BTAN	375.300
Deutsche Bahn Finance	154.285
CORP EUR B Cap	179.312
National Australia Bank EMTN	103.040
Rabobank Nederland	241.281
Bank Nederlands Gemeenten	245.940
Australia & New Zealand Banking Group	105.959
Belgique OLO56	147.700
Gouvernement Néerlandais	190.980
TOTAL	2.931.969

Au coins de l'exercice 2013, les produits financiers relatifs aux titres de placement s'élèvent à:

	2013	2012
Produits financiers sur titres de placement	76.220	135.925
Correction de valeur	(3.910)	2.226
Résultat sur vente de titrer, sur l'exercice	Profit: 42.898	Profit: 29.270
	Perte: (12.577)	Perte: (36.352)
	Résultat: 30.321	Résultat: (7.082)
Total	102.630	131.069

Les produits financiers de l'exercice 2013 s'élèvent à EUR 76.220 contre EUR 135.925 en 2012 soit une diminution de EUR 59.705, ceci suite à une modification de la politique d'investissement en 2013.

En effet, en 2013, les investissements en SICAV/FCP s'élèvent à EUR 1.188.172 contre EUR 146.579 en 2012 alors que les investissements en obligations s'élèvent à EUR 1.743.797 en 2013 contre EUR 2.373.086 en 2012.

6. Avoirs en banque et en caisse. Au 31 décembre 2013, le poste des avoirs en banque est constitué de divers comptes courants de EUR 4.408.014 ainsi que d'encaisse d'EUR 770.

7. Capitaux propres.

	Capital souscrit EUR	Résultats reportés EUR	Excédent des produits sur les charges EUR
Situation au 1 ^{er} janvier 2013	12.395	7.300.124	253.650
Affectation du Résultat de l'exercice 2012			
- Résultats reportés	253.650		(253.650)
Excédent des produits sur les charges			752.232
Situation au 31 décembre 2013	12.395	7.553.774	752.232

Le premier apport fait à la Fondation consistait en un versement en espèces de EUR 12.395.

Le résultat de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012 est alloué aux résultats reportés.

8. Fonds dédiés. Au 31 décembre 2013, EUR 164.220 sont des dons dédiés répartis comme suit:

- EUR 1.000 pour des activités de vacances
- EUR 13.548 pour l'aménagement extérieur de la Maison Losch à Bruxelles (aire de jeu et toboggan);
- EUR 3.438 pour la mise en place et le suivi d'un projet sportif dans le cadre de nos activités avec les enfants;
- EUR 29.147 pour le financement d'un poste d'infirmière supplémentaire de soins à domicile (selon convention avec la Kannerklinik du CHL);
- EUR 1.925 pour le financement des frais de production «Prinzessin Luzie» en langue française;
- EUR 50.000 pour le financement de la campagne de sensibilisation «Together, we can be heroes»
- EUR 1.143 pour du matériel de loisir pour les enfants pris en charge par la Fondation
- EUR 7.000 pour les frais de transport vers le lieu de soins
- EUR 23.019 pour le financement d'un projet de recherche clinique du Pr Graf de l'oncologie pédiatrique à Homburg
- EUR 34.000 pour le financement d'un projet de recherche du Dr Berchem du CRP-Santé à Luxembourg)

9. Fonds dédiés utilisés. Au 31 décembre 2013, les fonds dédiés utilisés se décomposent comme suit:

- EUR 444.085 sont des dons dédiés pour la rénovation de la Maison Losch à Bruxelles (cf.note 3).

Ce montant a été augmenté en 2013 de EUR. 5.000 suite à un reclassement des dons dédiés non utilisés.

Ce poste a également fait l'objet d'une reprise en 2013 de EUR 57.630 passée dans les produits afin de compenser l'amortissement pratiqué sur la Maison Losch à Bruxelles.

- EUR 52.902 sont des dons dédiés utilisés pour la rénovation de l'Appartement de Repos à Westende. Ce poste n'a fait l'objet d'aucune reprise en 2013 car l'amortissement sur ces travaux devrait débuter à la date de mise en service soit en 2014.

10. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement des remboursements des caisses de maladie et caisses complémentaires. La légère baisse de 2012 à 2013 s'explique par un retard exceptionnel de remboursement d'une complémentaire.

11. Soins pour les enfants. La rubrique "soins pour les enfants" comprend principalement les frais encourus pour les enfants en traitement: participation aux frais médicaux, frais de logement et de transport des parents à l'étranger, frais de médicaments, frais de matériel spécialisé. Depuis l'année sociale 2010, ce compte inclut également les frais d'activités et d'excursions pour les enfants pris en charge par la Fondation. Son augmentation est due aux prestations hospitalières, aux transports et aux frais liés au décès de l'enfant. A noter également que le nombre d'enfants pris en charge reste en constante augmentation ainsi que le nombre d'années de prise en charge.

12. Aides et subventions. En adéquation avec l'objet social de la Fondation, elle peut entreprendre ou participer dans des campagnes de prévention et d'information et de soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien. (cf. note 1). Dans ce contexte, en 2013, elle a soutenu pour EUR 172.625:

- d'autres organismes poursuivant un but similaire ou complémentaire au sien:

* L'a.s.b.l. ILE AUX CLOWNS (Luxembourg): la Fondation est membre fondateur de cette a.s.b.l. composée d'une équipe de clowns hospitaliers qui se rendent à l'hôpital ou au domicile de l'enfant malade afin de l'égayer une après-midi et de lui faire oublier sa maladie au moins le temps de leur prestation. Une première tranche de EUR 25.000 a été payé à la création de l'a.s.b.l. (cf note 17)

* L'a.s.b.l. ACTIONS FOR LIFE PROJECTS LARRY STEFFEN (Luxembourg): la Fondation a effectué un don à cette a.s.b.l. qui constitue la somme des montants des projets initiés par ses membres. La Fondation soutient ainsi l'a.s.b.l. qui souhaite améliorer les conditions du bien-être lors d'hospitalisations ou de traitements pédiatriques (EUR 38.281).

* La Kannerklinik (CHL, Luxembourg): la Fondation finance le projet d'un service d'infirmières à domicile selon une convention signée le 15 février 2008 et renouvelée en 3 mai 2013 (EUR 40.344).

* Le service d'oncologie pédiatrique de l'H.U.D.E.R.F. (Bruxelles, Belgique): la Fondation finance une aide logistique pour alléger le travail de l'équipe et donner ainsi plus de disponibilités aux infirmières pédiatriques. (EUR. 39.358)

* Don en Confiance a.s.b.l.: la Fondation est membre fondateur et s'engage à respecter le Code de bonne conduite (FUR 250).

* ICCCP: la Fondation est membre dans cette confédération qui partage informations et expériences afin d'améliorer l'accès aux meilleurs traitements et soins pour tout enfant atteint d'un cancer dans le monde (EUR 500).

* UICC: la Fondation est membre dans cette organisation qui a pour but d'aider la communauté mondiale de la santé à accélérer la lutte contre le cancer (EUR 2492).

- la recherche

*Le laboratoire de recherche de l'H.U.D.E.R.F. (Bruxelles, Belgique): la Fondation finance un projet de recherche sous la supervision du pédiatre oncologique, Pr Eric Sariban. selon convention signée le 31 mai 2012 et le 24 avril 2013 au nom de M. Issam Harfi (EUR 26.400).

13. Frais généraux. Au 31 décembre 2013, les frais généraux se chiffrent à EUR 262.056 (2012: EUR 269.665):

- entretien et réparation d'immeubles: la mise en peinture des espaces récréatifs de la Maison des Enfants à Strassen
- achat de matières pour revente: la Fondation a acquis lui grand nombre de vestes softshell, polos, tabliers et casquettes
- frais/taxes liées aux successions/legs: la Fondation a dû payer des taxes liées à un legs
- events/communication/RP: la Fondation a entrepris plusieurs actions dont notamment la préparation de la grande campagne de sensibilisation «Together, we can be heroes» qui est prévue pour février 2014.

A noter également une considérable baisse des frais d'indemnités pour la comptabilité due à une intervention moins intense de l'expert-comptable.

14. Frais de personnel. Les frais de personnel sont constitués de salaires et traitements ainsi que de charges en relation avec des pensions complémentaires pour EUR 535.822 (2012: EUR 447.760) et les charges sociales pour EUR 87.818 (2012: EUR 73.377).

La fondation emploie l'équivalent de 12 postes temps plein (9,5 en 2012) dont deux à la Maison Losch à Bruxelles.

15. Intérêts et charges assimilés. Les intérêts et charges assimilés comprennent pour EUR 8.411 (2012: EUR 23.348) des commissions bancaires et de courtages générés par la décision du conseil d'administration de placer les réserves liquides de la Fondation dans des obligations de grande qualité. Cette décision a été prise afin de sécuriser ses actifs liquides.

Ce poste comprend également EUR 12.577 (2012; EUR 36.352) de pertes sur ventes de titres au cours de l'exercice (cf. note 5).

16. Produits et charges exceptionnels. Les produits exceptionnels ont augmenté en 2013 compte tenu du remboursement plus élevé relatif à un travailleur handicapé, salarié à la Fondation.

Les charges exceptionnelles ont considérablement baissé compte tenu des amollissements exceptionnels imputés sur ce compte en 2012 suite à la rénovation de la Maison Losch.

17. Evènements post-clôture.

- Rénovation Appartement de Repos de Westende: en septembre 2013, la Fondation entame les plans et la rénovation de l'Appartement de Repos à Westende qui est à disposition de toutes les familles prises en charge par la Fondation. Cette rénovation est majoritairement financée par des dons dédiés. L'Appartement de Repos a ré-couvert ses portes en avril 2014.

- Engagement ÎLE AUX CLOWNS a.s.b.l.: la Fondation a signé en juillet 2013 les statuts de la nouvelle a.s.b.l. ILE AUX CLOWNS qui occupe des clowns hospitaliers dont la mission est de sortir les patients de leur isolement. La Fondation s'engage sur un montant maximal de EUR 50.000. Dans un premier temps, EUR 25.000 ont été directement dépensés au même titre que les 4 autres partenaires. La date de paiement de la seconde tranche n'est pas encore fixée par l'a.s.b.l. dans laquelle la Fondation siège.

- Campagne de sensibilisation «Together, we can be heroes»: dans le cadre de son 25^{ème} anniversaire, la Fondation lance une grande campagne de sensibilisation nationale en février 2014. Dès novembre 2013, la Fondation a entamé la création de la campagne et démarché les partenaires qui couvrent majoritairement les frais de la campagne (dons dédiés non utilisés).

Budget 2014

Recettes

2014 Dépenses

2014

Héritages		1. Liées à l'objet de la Fondation	
Dons	1 575 000,00	Frais des enfants	
Remboursements CM. Et CMCH	142 800,00	- traitement, transports, activités	567 000,00
Intérêts	99 750,00	- subvention recherche	22 050,00
Autres (Ventes, subsides, except.)	16 800,00	- subvention salaires HUDERF et CHL	105 000,00
		- aide internationale	10 500,00
		Sous - total 1.	704 550,00
		2. Fonctionnement	
		Frais d'immobilisations	84 000,00
		Dot. aux amort, portées au budget	147 000,00
		Honoraires	54 600,00
		Assurances	12 075,00
		Publicité, promotion	63 000,00
		Téléphone, frais de bureau, timbres, autres	63 000,00
		Frais financiers	44 100,00
		Frais de voiture	11 025,00
		Autres frais	5 250,00
		Sous - total 2.	484 050,00
		3. Salaires	
		Salaires Luxembourg et Bruxelles	645 750,00
		Sous - total 3.	645 750,00
		Solde annuel	1 834 350,00
Total des Recettes 2014	1 834 350,00	Total des Dépenses 2014	1 834 350,00

Le budget 2014 a été approuvé unanimement par le Conseil d'Administration du 02 juillet 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014204228/331.

(140229060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

KFC Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.020.000,00.

Siège social: L-1855 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.941.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November at 2:45 p.m. Central European Time.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KFC International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.211 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC Intermediate Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 9 October 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3.391 on 14 November 2014, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.941 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 3,000,020,000 (three billion twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 300,000,000,000 (three hundred billion) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 3,000,020,000 (three billion twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 300,000,000,000 (three hundred billion) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of all the 2,000,000 (two million) ordinary shares and 2 (two) class B shares held by the Sole Shareholder in KFC International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.204 (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 25, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- KFC International Holdings I S.à r.l.: 300,002,000,000 (three hundred billion two million) shares.

The notary acts that the 300,002,000,000 (three hundred billion two million) ordinary shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 3,000,020,000 (three billion twenty thousand United States Dollars), represented by 300,002,000,000 (three hundred billion two million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.”

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand five hundred Euro (EUR 8,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre à 14h45, heure d’Europe centrale.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KFC International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.211 (l’«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l’associé unique de KFC Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, le 9 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 14 novembre 2014 numéro 3.391, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.941 (la «Société»).

II. Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d’une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.000.000.000 USD (trois milliards de dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 3.000.020.000 USD (trois milliards vingt mille dollars américains) par l'émission de 300.000.000.000 (trois cent milliards) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.000.000.000 USD (trois milliards de dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 3.000.020.000 USD (trois milliards vingt mille dollars américains) par l'émission de 300.000.000.000 (trois cent milliards) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé des 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de catégorie B détenues par l'Associé Unique dans KFC International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.204 (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 3.000.000.000 USD (trois milliards de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

Tous représentés par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- KFC International Holdings I S.à r.l.: 300.002.000.000 (trois cent milliards deux millions) de parts sociales.

Le notaire constate que les 300.002.000.000 (trois cent milliards deux millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 3.000.020.000 USD (trois milliards vingt mille dollars américains), représenté par 300.002.000.000 (trois cent milliards deux millions) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille cinq cents Euros (EUR 8.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57483. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204419/219.

(140227928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

O. Steffens Lux Bau, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.855.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204643/9.

(140227740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Texas Propco 4 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.933.

STATUTS

Extrait des Statuts

1. Raison sociale. La Société a été formée sous la dénomination de Texas Propco 4 S.C.S.

2. Durée de la société. La Société a été formée pour une durée illimitée.

3. Objet social. L'objet de la Société est de procéder aux investissements dans plusieurs propriétés immobilières en République Fédérale d'Allemagne et futures acquisitions de biens immobiliers (l'Investissement) et tout autre investissement y relatif dans le respect des intérêts communs des Associés.

La Société peut exécuter» fournir et mettre en œuvre tout contrat et prendre tout autre engagement dans des activités et des opérations nécessaires ou recommandées portant sur l'Investissement, en ce compris et sans restriction, l'acquisition de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement desdites participations. La Société peut également, sans restriction, acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, des parts sociales et/ou d'autres titres de participation, des obligations, certificats de dépôt et/ou tous autres instruments de dette, et plus généralement tous titres et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, et elle peut participer à la création, la gestion, le contrôle et le développement de toute société ou entreprise,

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut, par voie de placement privé uniquement, émettre des billets, obligations, ainsi que tout type de titre de créance et/ou titre participatif. La Société peut prêter des fonds, y inclus et sans limitation, les produits de tout emprunt et/ou de toute émission de créances ou de titres participatifs, au bénéfice de ses filiales, sociétés affiliées et/ou autres sociétés. Par ailleurs, la Société peut accorder des garanties et nantir, céder, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur l'ensemble ou sur certains de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les engagements de toute autre société, et plus généralement pour son propre profit et/ou au profit de toute autre société ou personne, dans tous les cas uniquement dans la mesure où de telles activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut généralement avoir recours à toute technique et instrument relatifs à ses investissements en vue de garantir la gestion optimale de ces derniers, en ce compris des techniques et des instruments prévus pour protéger la Société contre les risques liés aux crédits, taux de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut généralement procéder à toute autre opération et transaction concernant ou favorisant directement ou indirectement la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 100,01 (cent euros et un centimes d'euro), représenté à 0,0099% en part commanditée et à 99,99% en part commanditaire sans désignation de valeur nominale,

La part commanditée a été souscrite par Texas GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189191, et ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'Associé Commandité).

La part commanditaire a été souscrite par Texas Gewerbeimmobilien S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192394 et ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'Associé Commanditaire).

6. Administration de la société. La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité prénommé, qui sera personnellement, individuellement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société qui ne pourront pas être couvertes par les actifs de la Société.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte de gestion, disposition et autres dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés aux assemblées des Associés par la loi luxembourgeoise ou par les statuts de la Société. L'Associé Commandité a le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, avec plein pouvoir de substitution, de souscrire à des parts d'intérêts ou autres titres, de veiller à l'accomplissement de l'objet de la Société et d'effectuer tout acte et de prendre part à tout contrat et à toute entreprise qu'il jugera nécessaires, recommandés, utiles ou accessoires en rapport avec l'objet. Sauf disposition contraire expresse, l'Associé Commandité aura pleine autorité pour exercer à sa discrétion, pour le compte et au nom de la Société, tout droit et tout pouvoir nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet.

L'Associé Commandité est autorisé à engager la Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature, et il peut déléguer ce pouvoir à toute autre personne à sa seule discrétion, à l'exception des Associés Commanditaires.

Les Associés Commanditaires n'interviennent aucunement dans l'administration de la Société. Toutefois, cette exclusion ne comprend pas les avis, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'Associé Commandité par les Associés Commanditaires pour les actes qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés.

Pour extrait conforme et sincère

Texas Propco 4 S.C.S.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014204969/67.

(140228587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 946.702.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of his colleague prevented Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the depositary of the present deed,

There appeared:

- 1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, with professional address in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 23 September 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange-sur-Attert, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 3326 of 11 November 2014.

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to increase the Company’s corporate capital by an amount of PLN 90,909,000 (ninety million nine hundred nine thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 855,793,000 (eight hundred fifty-five million seven hundred ninety-three thousand Polish zloty) to PLN 946,702,000 (nine hundred forty-six million seven hundred two thousand Polish zloty) by the creation and issue of 90,909 (ninety thousand nine hundred nine) new Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class F corporate units, and to allocate the new Class F corporate units to Compartment F.

The members also resolve to increase the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 9,090,900 (nine million ninety thousand nine hundred Polish zloty) to raise it from PLN 11,881,800 (eleven million eight hundred eighty-one thousand eight hundred Polish zloty) to PLN 20,972,700 (twenty million nine hundred seventy-two thousand seven hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

The minority member having renounced to the subscription of the Class F corporate units to be issued, thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 90,909 (ninety thousand nine hundred nine) newly issued Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve’s increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 99,999,900 (ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The members resolve to amend article five (5) of the Company’s Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 946,702,000 (nine hundred forty-six million seven hundred two thousand Polish zloty) divided into 229,369 (two hundred twenty-nine thousand three hundred sixty-nine) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 209,727 (two hundred nine thousand seven hundred twenty-seven) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 5,900.-

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 23 septembre 2014 suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3326 du 11 novembre 2014.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 90.909.000 (quatre-vingt-dix millions neuf cent neuf mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 855.793.000 (huit cent cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-treize mille zloty polonais) à PLN 946.702.000 (neuf cent quarante-six millions sept cent deux mille zloty polonais), par la création et l'émission de 90.909 (quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie F déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie F au Compartiment F.

Les associées décident également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 9.090.900 (neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 11.881.800 (onze millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents zloty polonais) à PLN 20.972.700 (vingt millions neuf cent soixante-douze mille sept cents zloty polonais).

Souscription - Libération

L'associé minoritaire ayant renoncé à la souscription des parts sociales de catégorie F qui seront émises, a ensuite comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 90.909 (quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 99.999.900 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 946.702.000 (neuf cent quarante-six millions sept cent deux mille zloty polonais) représenté par 229.369 (deux cent vingt-neuf mille trois cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 209.727 (deux cent neuf mille sept cent vingt-sept) parts sociales de catégorie F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 5.900,-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014204880/136.

(140227796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

**KCTG Acquisition Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KED Holding 2 S.à r.l.).**

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.552.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KCTG Holdings, LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3563378,

here represented by Marie Dupuis, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 18, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under Luxembourg laws under the name "KED Holding 2 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182552, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 165 dated January 18, 2014 and whose bylaws have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by eight hundred thousand (800.000) shares with a nominal value of five US Dollar cents (USD 0,05) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from “KED Holding 2 S.à r.l.” to “KCTG Acquisition Holding 2 S.à r.l.”

Second resolution

Further to the above resolution, article 4 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name “KCTG Acquisition Holding 2 S.à r.l.”».

Third resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of the following persons from their position as category A managers of the Company, with immediate effect:

- Mr. Ross A. Goering, company manager, born on September 11, 1967 in Newport News, Virginia, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, United States of America; and
- Mr. David J. May, company manager, born on May 29, 1967 in Miami, Florida, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, United States of America.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to grant them discharge for the exercise of their mandate until the effective date of their resignation.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as category A managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Mark A. Soucie, company director, born on July 16, 1964 in Nebraska, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, United States of America; and
- Ms. Jeanne R. Hernandez, treasurer, born on July 18, 1966 in Neodesha, Kansas, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, United States of America.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KCTG Holdings, LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, 19801 Delaware, Etats-Unis d’Amérique et enregistré auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro 3563378,

ici représenté par Marie Dupuis, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 18 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Le comparant est l’associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg sous la dénomination «KED Holding 2 S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182552, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 165 en date du 18 janvier 2014, dont les statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d’une valeur nominale de cinq centimes de Dollar Américain (USD 0,05) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «KED Holding 2 S.à r.l.» en «KCTG Acquisition Holding 2 S.à r.l.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination "KCTG Acquisition Holding 2 S.à r.l." ».

Troisième résolution

L'associé unique décide de reconnaître la démission des personnes suivantes de leur poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat:

- M. Ross A. Goering, gérant de société, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. David J. May, gérant de société, né le 29 mai 1967 à Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date d'effet de leur démission.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Mark A. Soucie, administrateur de société, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique; et
- Mme. Jeanne R. Hernandez, trésorière, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Dupuis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014204416/116.

(140228745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Immo Gutenkauf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 109.447.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 décembre 2014.

IMMO GUTENKAUF S.A R.L.

L-4140 ESCH/ALZETTE

Référence de publication: 2014204366/12.

(140227689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.
